



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GARRIGUES CAMPAGNE Séance du Jeudi 16 Février 2023

Date de la convocation du
comité et affichage :
9 Février 2023

Nombre de membres :

En exercice : **48**
Présents : **33**
Représentés : **9**
Absents : **6**
Qui ont pris part au vote : **42**

L'an deux mil vingt-trois et le jeudi seize février à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical régulièrement convoqués, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, sur la Commune de GUZARGUES Salle de la Mairie, et sous la Présidence de Monsieur Jacques GRAU.

Étaient présents ALIAGA Rémi, ANTOINE Pierre, ARMAND Jean-Claude, BASCOU Éric, BASCOUL Julien, BERGER Rose-Marie, BEZIAT Patrick, BOTTRAUD Marie-Anne, CAUSSIL Frédéric, COURNET Serge, DACHEUX Jean-Philippe, DE MONTGOLFIER Isabelle, DEVRIENDT Denis, DEWINTRE Thierry, DOMENECH Jean-Marie, ESCURET Serge, GACHES Michel, GALABRUN BOULBES Jackie, GLEIZES Guy, GRAU Jacques, GRAVEGEAL Jacques, JEANJEAN Christian, LAGARDE Philippe, LOUCHE Christian, MARTINEZ Antoine, MARY Patrick, MATHERON Françoise, MAZOLLIER Élisabeth, PECOUL Jean-Michel, PELLET Yvon, PENSO Éric, PEYRIÈRE Lionel, QUINET Thomas.

Vote :

Pour	42
Contre	0
Abstention	0

Pouvoirs de : BALAZUN Geniès à DOMENECH Jean-Marie, CASTANIÉ Geneviève à BOTTRAUD Marie-Anne, GARCIA Michel à CAUSSIL Frédéric, LAFFORGUE Frédéric à DEWINTRE Thierry, IMBERT Jean-Claude à PELLET Yvon, LECHEVALIER Stève à MARY Patrick, MEISSONNIER Jean-Luc à MAZOLLIER Élisabeth, RAYMOND Joël à LOUCHE Christian, ROUVIÈRE ESPOSITO Agnès à BERGER Rose-Marie.

Absents : BORS Olivier, CARRERE Christophe, MARTINEZ Lionel, MOYNIER Arnaud, NADAL Karine, REVOL René.

Secrétaire de séance : Jean-Claude ARMAND

Après l'appel des présents, le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la présente séance

Objet : Délibération N° 2023_02_16_01

Adhésion du SMGC à la convention de médecine préventive 2023-2025 du CDG 34 – Autorisation de signature.

M. Jean-Michel PÉCOUL Vice-Président délégué rappelle que pour assurer le suivi de ses agents en santé au travail, le Syndicat adhère au Pôle de Médecine Préventive assuré par le Centre de Gestion de l'Hérault. La convention signée par le Syndicat a pris fin le 31/12/2022.

M. Le Vice-Président précise qu'il convient de renouveler cette adhésion pour la période 2023-2025 et d'autoriser le Président à signer la convention.



M. Le Vice-Président déclare que pour que le pôle médecine préventive exerce cette mission pour le compte du Syndicat, celui-ci devra acquitter une cotisation annuelle à hauteur de 0.42% de la masse salariale de l'exercice N-1 et aura l'obligation d'utiliser le portail web Medtra4 pour sécuriser et simplifier les démarches

Le Comité Syndical,

L'exposé de Monsieur le Vice-président entendu, Monsieur le Président soumet le projet au vote à l'assemblée qui adopte à l'unanimité (0 abstentions, 0 voix contre) la proposition formulée.

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an que dessus.
Signé par les membres présents.
Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Président
Jacques GRAU



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il peut être introduit un recours gracieux auprès du Président du Syndicat Mixte de Garrigues Campagne pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (articles R 421-1 et 421-2 du Code de la justice Administrative).